



Laconnex

Législature 2025-2030
Séance du 15 décembre 2025

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 125'828.25 F sur l'exercice 2025 pour un amortissement complémentaire du crédit de subventions d'investissement aux ménages pour les travaux de raccordements au séparatif communal

Vu la possibilité de pouvoir procéder à un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025, non prévu au budget 2025, du crédit de subventions d'investissement aux ménages pour les travaux de raccordements au séparatif communal voté le 17 février 2020,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 10 voix POUR soit à l'unanimité des présents

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux subventions d'investissement aux ménages pour les travaux de raccordement au séparatif communal, voté le 17 février 2020, pour un montant de 125'828.25 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 125'828.25 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux recettes, voire par le capital propre.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2026.


Catherine Koumrouyan
Secrétaire générale

